

# HONORAIRES

(Prix par tranches)

**Commissions non inférieurs à 4 500 € T.T.C**

## VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

1 € à 45 000 €	=	4 500 €
45 001 € à 65 000 €	=	10 %
65 001 € à 120 000 €	=	7 %
120 001 € à 250 000 €	=	6 %
250 001 € à 300 000 €	=	5 %
Au delà de 300 001 €	=	4 %

Sarl Maxence Immobilier sans détention de fonds

## TERRAIN A BATIR - EXPLOITATIONS RURALES

- 12 % T.T.C. jusqu'à 45 000 € minimum de commission 4 500 €
- 10 % T.T.C. au-delà de 45 001 €

## LOCATIONS

### HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL

(A la charge ½ du propriétaire et ½ du locataire)

- 200 € T.T.C.

### HONORAIRES ETAT DES LIEUX

(A la charge ½ du propriétaire et ½ du locataire)

- 200 € T.T.C.